

Les Plans de gestion des cours d'eau

L'action du SYMSAGEB concerne également la gestion environnementale des cours d'eau et notamment l'atteinte des objectifs de bon état écologique des eaux de surface qu'a fixés la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

Pour cela, un plan de gestion décennal a été élaboré par le SYMSAGEB sur chacun des fleuves côtiers du Boulonnais : la Liane, le Wimereux et la Slack, et leurs affluents.

Ces plans prévoient des opérations d'entretien courant, mais aussi et surtout des opérations de restauration écologique du cours d'eau : plantations sur les rives, aménagement des seuils pour rétablir la continuité écologique des rivières (libre circulation des sédiments et des poissons migrateurs), lutte contre les espèces invasives.

Ces opérations se déroulant en domaine privé sur les propriétés des riverains, la reconnaissance de l'Intérêt Général de l'opération va être sollicitée. Les dossiers seront déposés en Préfecture au printemps 2011 pour une instruction administrative (avec enquête publique dans toutes les communes) dans le courant de l'année 2011. Une modeste participation des riverains sur certaines opérations sera sollicitée, car l'atteinte d'un bon état écologique nécessite des efforts partagés.

Restauration hydromorphologique

Dans le cadre des plans de gestion, une étude est confiée au cabinet CARICAIE pour déterminer les modalités d'aménagement des seuils et barrages qui empêchent la circulation piscicole et contribuent à la perturbation des mécanismes sédimentaires sur les cours d'eau (érosion accélérée par endroits, et envasement à d'autres endroits perturbant le fonctionnement des habitats). On parle ainsi de restauration hydromorphologique des cours d'eau.

Depuis mi-mars 2011, le bureau d'études CARICAIE a commencé une visite de chacun des sites pour effectuer des levés topographiques et identifier les différentes possibilités d'aménagement visant à rétablir la continuité écologique sur ces ouvrages.

Vers un EPTB Boulonnais ?

EPTB = Etablissement Public Territorial de Bassin. Cette appellation, apparue en 2003 dans la réglementation (Loi Risques du 30 juillet 2003) et renforcée successivement lors de la parution de nouveaux textes réglementaires, labellise les groupements de collectivités souhaitant s'engager dans la mise en place d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et d'une politique de prévention des inondations, à l'échelle cohérente d'un bassin hydrographique.

La reconnaissance du statut d'EPTB est attribuée par le Préfet pour les structures qui justifient d'un périmètre cohérent (incluant un bassin versant dans sa globalité) et de compétences affirmées dans le domaine de la prévention des inondations, la gestion équilibrée des cours d'eau et des milieux aquatiques. La mise en œuvre d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est notamment une mission essentielle des EPTB.

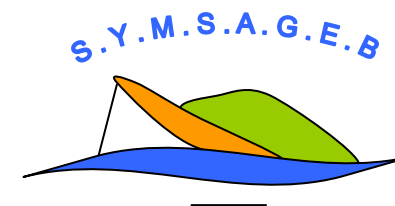
Le SYMSAGEB envisage de solliciter le label d'Etablissement Public Territorial de Bassin afin d'être reconnu officiellement comme l'organe d'animation et de coordination des politiques publiques de gestion de la ressource en eau sur le territoire du Boulonnais.

Un dossier va être déposé en Préfecture pour appuyer cette demande.

Une nouvelle version du site Internet

Le site Internet du SYMSAGEB a été refondu et actualisé pour vous apporter plus de confort de navigation. Les projets et réalisations sont désormais présentés par onglets thématiques : prévention des crues, entretien et restauration des cours d'eau, qualité des eaux.

Bonne visite sur <http://symsageb.agglo-boulonnais.fr/> !



La gestion de la ressource en eau : des enjeux et des actions diversifiées !

Après l'année 2009 marquée par le rétablissement du Canal Napoléon sur la Slack, puis par la crue cinquantennale de la fin du mois de novembre (1/4 des précipitations annuelles tombées en une semaine !), l'année 2010 a été moins riche en événements marquants. Pourtant, le SYMSAGEB a poursuivi avec détermination son activité et le moment est venu de faire le point sur les réalisations et les projets en cours.

Au niveau des opérations dans le domaine de l'hydraulique, il s'est tout d'abord agi de finaliser les études nécessaires à l'aménagement du bassin de l'Hermitte à Baincthun, de mettre en place le chantier d'aménagement d'un affluent du Wimereux sur la commune de Conteville-lès-Boulogne, et de poursuivre le partenariat avec la Région Nord – Pas-de-Calais pour les opérations de désenvasement du bassin de la Liane à Boulogne.

D'autres opérations ont également fait l'objet de réflexions pour l'avenir : enlèvement du haut fond sur l'aval de la Liane, prévention des crues sur la Liane amont, aménagement sur le Wimereux à Belle-et-Houllefort, etc...

Dans le domaine de l'aménagement écologique des cours d'eau, le SYMSAGEB a élaboré des plans de gestion sur chacun des fleuves côtiers. Après le travail de terrain pour faire le diagnostic complet des opérations à engager, les dossiers de plan de gestion ont été élaborés en concertation avec les partenaires (Agence de l'Eau, Fédération de pêche, ONEMA, Service de Police de l'Eau). Ces dossiers vont faire l'objet d'une instruction au titre du Code de l'Environnement pour bénéficier d'une autorisation et de la reconnaissance de l'intérêt général de l'opération. Les plans de gestion devraient être opérationnels en début d'année 2012.

Dans ce domaine, les interventions ont pourtant déjà commencé avec le démarrage d'une étude de maîtrise d'œuvre pour la restauration hydromorphologique.

Par ailleurs, l'actualité réglementaire nationale et européenne en matière de politiques publiques de gestion du risque d'inondations a été très riche. On notera notamment la transposition de la Directive Européenne sur la prévention et la gestion des inondations, l'élaboration des prochains Plans Submersions Rapides faisant suite à la tempête Xynthia subie par le littoral atlantique en février 2010, la préparation du nouveau dispositif technique et financier des PAPI (Plans d'Actions pour la Prévention des Inondations), et une réflexion du SYMSAGEB sur la transformation en Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB).

Comme vous le voyez, l'activité ne manque pas dans le domaine de gestion de la ressource en eau. Cette lettre du SYMSAGEB n°12 vous apporte un éclairage sur certaines de ces actions effectuées ou en cours de programmation.

Bonne lecture à tous !

Le Président du SYMSAGEB

Jean-Loup LESAFFRE

Le bassin de l'Hermitte

Lors de la crue de la fin novembre 2009, une quinzaine d'habitations de la commune de Baincthun ont été inondées par le débordement du ruisseau de Bertenaire. Le projet d'aménagement d'une zone d'expansion de crues de 63.000 m³ en amont de ce secteur devrait limiter le risque d'inondation sur ce secteur en réduisant de moitié le débit du ruisseau en période de crue.

Initialement programmé pour l'été 2010, le chantier d'aménagement de cet ouvrage a dû être reporté. Des compléments d'études d'exécution se sont avérés nécessaires, afin de valider les caractéristiques de l'ouvrage et les modalités de sa réalisation.

Ces études étant désormais bien avancées, le chantier va pouvoir se dérouler en 2011, probablement entre mai et octobre 2011. Ainsi, le quartier du Courgain devrait être protégé pour la prochaine saison hivernale.



Les clapets anti-retour

Pour empêcher la remontée des eaux de crues dans les réseaux d'eaux pluviales, le SYMSAGEB a installé en 2009 une quinzaine de clapets anti-retour sur les exutoires du réseau sur les communes d'Hesdigneul, Isques, Saint-Etienne-au-Mont et Saint-Léonard.

Pour l'installation du dernier clapet, l'autorisation de la SNCF a été sollicitée car il doit être fixé sur un fossé traversant les voies ferrées au niveau de Pont-de-Briques.

L'accord a finalement été obtenu et ce dernier clapet sera donc prochainement installé, afin de contribuer à réduire le risque d'inondation du secteur de la rue Huret Lagache.



Le désenvasement de la Liane



Pour améliorer la gestion du barrage Marguet lors des crues, le SYMSAGEB avait expérimenté avec le SMBC, en 2008, une intervention de désenvasement du bassin de retenue de la Liane à Boulogne.

Après transfert de la propriété du port à la Région Nord – Pas-de-Calais, le Conseil Régional a reconduit cette action durant l'hiver 2010-2011. Après enlèvement des installations de plaisance sur le bassin Frédéric Sauvage, un ponton flottant équipé d'une pelle mécanique, ainsi que des manœuvres de chasse par le barrage Marguet, permettent

d'abaisser le niveau des fonds en amont du barrage, et d'améliorer la gestion de cet équipement en période de crue.

L'amélioration des écoulements sur l'aval de la Liane

Sur la partie située en aval du cours de la Liane, entre Pont-de-Briques et Boulogne, des freins à l'écoulement subsistent. Les observations en période de crue révèlent des niveaux élevés à Pont-de-Briques, alors même que la Liane est quasiment à sec dans le bassin de retenue (le barrage ayant été ouvert par anticipation pour évacuer le débit apporté par la crue). Les levés de terrain effectués sur ce secteur mentionnent la présence d'un haut-fond qui pourrait représenter une des causes de cette situation.

La méthodologie employée sur le bassin Frédéric Sauvage pour désenvaser le bassin de retenue pourrait être adaptée pour l'enlèvement de ce haut fond. Le SYMSAGEB a proposé à la Région d'intervenir en partenariat sur ce secteur pour l'entretien du lit de la Liane.

De son côté, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, à la demande du SYMSAGEB, a effectué en avril 2010 le rehaussement de la passerelle ferroviaire qui desservait autrefois la zone industrielle de la Liane. L'ouvrage ne fait désormais plus obstacle aux crues.



La prévention des inondations sur l'amont de la Liane

La prévention des inondations sur l'aval du bassin de la Liane est désormais bien avancée, avec les travaux de recalibrage de la Liane à Pont-de-Briques, et l'aménagement des bassins d'expansion de crue de Tourne et d'Ecames.

Pour contribuer à protéger également les communes situées en amont d'Hesdigneul, une étude va être engagée prochainement. Il s'agit d'analyser les dysfonctionnements constatés et de proposer des aménagements adaptés aux enjeux de protection contre les inondations.

Les travaux hydrauliques à Conteville-lès-Boulogne

Sur le bassin versant du Wimereux, le SYMSAGEB a effectué des travaux d'amélioration de l'écoulement du ruisseau du Pont Jean Marck sur la commune de Conteville-lès-Boulogne. Un bras de décharge a été aménagé pour améliorer les conditions de crue à la confluence avec son affluent, le ruisseau de la Fontaine des Charmes.



De même, des ouvrages de franchissement vétustes et sous-dimensionnés ont été remplacés par des ponts cadre pour permettre le passage sans débordement des débits de crue.

Pour assurer la cohérence de l'intervention, le projet a été mené en partenariat avec le Conseil Général qui a pris en charge les interventions de traversée de la route départementale.

La réduction de la vulnérabilité

La gestion et la prévention des inondations ne s'arrêtent pas à une gestion simplement hydraulique des cours d'eau. Les réglementations européenne et nationale confirment que les politiques publiques de prévention du risque d'inondation doivent s'appuyer sur tous les volets : protection, prévention, connaissance et sensibilisation.

Ainsi, l'une des interventions majeures des pouvoirs publics, réaffirmée dans la Loi portant Engagement National pour l'Environnement (Loi Grenelle II) est de limiter l'impact des inondations en réduisant la vulnérabilité des biens exposés.

Le SYMSAGEB prévoit ainsi d'établir, auprès des personnes volontaires, des diagnostics de vulnérabilité pour envisager des aménagements des habitations afin de les rendre moins vulnérables aux inondations.